

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 août 2012 à 18 h 40 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Yvon Geoffroy les membres suivants :

Monsieur Claude Béland  
Monsieur Luc Gaudreault

Monsieur Serge Lafontaine  
Monsieur Martin Lafrenière

Ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

En l'absence de madame Danielle Bolduc, présidente, le vice-président, monsieur Yvon Geoffroy préside la séance.

Monsieur Serge Lafontaine remplace madame Danielle Bolduc à titre de vice-président du conseil des commissaires.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 1 0812** : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière  
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document  
CE 0812-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation  
d'un procès-  
verbal

**RÉSOLUTION CE 2 0812** : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 juin 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0812-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Monsieur Richard Boyer présente ensuite des dossiers relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congé  
sabbatique à  
traitement  
différé

**RÉSOLUTION CE 3 0812** : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective le concernant, à monsieur Marc-André Bélanger, enseignant à l'École forestière de La Tuque, congé d'une demi-année scolaire soit les 100 premiers jours de l'année scolaire 2014-2015, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Adopté unanimement

Engagements –  
liste prioritaire  
enseignants

**RÉSOLUTION CE 4 0812** : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler des postes en enseignement;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Jenny Bédard, enseignante au champ 3, primaire, à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Kathleen Maurais, enseignante au champ 3, primaire à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

- Madame Mélanie Duplessis, enseignante au champ 3, primaire à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Marie-Soleil Désaulniers, enseignante au champ 3, primaire à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie-de-Caxton, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Marie-Josée Lepage, enseignante au champ 3, primaire à l'école Le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Véronique Pronovost, enseignante au champ 3, primaire à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Mélanie Bournival, enseignante au champ 3, primaire à l'école de la Vallée-de-Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Annie Bédard, enseignante au champ 3, primaire à l'école de la Passerelle à Notre-Dame-de-Montauban, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Monsieur Julien Boisvert, enseignant au champ 3, primaire à l'école de la Vallée-du-Saint-Maurice à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Josianne Trudel, enseignante au champ 3, primaire à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Amélie Fortin, enseignante au champ 3, primaire à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Marilyn Boisselle, enseignante au champ 3, primaire à l'école Centrale à La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Marie-Christyne Lavoie, enseignante au champ 3, primaire à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Isabelle Pelletier, enseignante au champ 2, préscolaire, à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012;
- Madame Karine Poudrier, enseignante au champ 2, préscolaire, à l'école Masson à Sainte-Thècle, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Adopté unanimement



Président



Secrétaire

Engagement –  
liste prioritaire  
soutien

**RÉSOLUTION CE 5 0812 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit combler un poste de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Yves Cossette PROPOSE d'accepter l'engagement de monsieur Michel Francoeur, magasinier classe I, poste régulier à temps complet à 35 heures/semaine au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 29 août 2012.

Adopté unanimement

Annulation –  
congé sans  
traitement

**RÉSOLUTION CE 6 0812 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution CE 49 0512, que des congés sans traitement à temps complet ont été autorisés pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire désire annuler son congé sans traitement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit annulé le congé sans traitement à temps complet de monsieur Benoît Corriveau, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite.

Adopté unanimement

Échange poste à  
poste

**RÉSOLUTION CE 7 0812 :**

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que deux enseignants ont la possibilité de faire un échange poste à poste dans une autre commission scolaire (annexe XLVIII);

CONSIDÉRANT que madame Pascale Sarrazin de la Commission scolaire de l'Énergie et madame Isabelle Gélinas de la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands ont manifesté leur intérêt à échanger leur poste d'enseignante;

CONSIDÉRANT que les directions des écoles concernées sont d'accord avec cet échange;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit accepté l'échange poste à poste de madame Pascale Sarrazin et madame Isabelle Gélinas en conformité avec les dispositions de la convention collective.

Adopté unanimement



Président



Secrétaire

Clôture de la  
séance

À 18 h 55, il est procédé à la clôture de la séance.

**RÉSOLUTION CE 8 0812** : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE  
que soit déclarée close la présente séance du comité  
exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

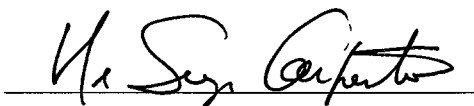
Adopté unanimement

PRÉSIDENT



---

SECRÉTAIRE



---



Président



Secrétaire